

Le Groupe de travail « Promotion de la Bientraitance/ Droits des Patients » a engagé une démarche de promotion de la Bientraitance au sein de l'Etablissement visant à promouvoir le mieux-être des patients.

Afin de guider nos réflexions sur nos organisations et adapter nos pratiques professionnelles pour mieux accueillir, écouter les patients et leur entourage et faire vivre leurs droits, une Charte a été créée et nous souhaitons vous la faire partager.

## **ECOUTONS:**

Nous apportons un soutien et un accompagnement au patient et à ses proches tout au long de sa prise en charge.

**Nous écoutons** le patient afin d'identifier et prendre soins de ses souffrances physiques, psychiques et morales, aiguës ou chroniques.

Nous écoutons le patient avec empathie.

Nous sommes écouté(e)s et formé(e)s en tant que Professionnel de Santé et, nous favorisons le soutien entre professionnels.

## **INFORMATION:**

**Nous donnons** des informations accessibles au patient et à son entourage.

Nous informons le patient des retards possibles dans sa prise en charge.

## **ATTITUDE:**

**Nous** respectons les réactions du patient liées aux diverses pathologies, coutumes, habitudes de vie et religions.

Nous veillons à la confidentialité des informations relatives au patient.

Nous respectons sa dignité, son intimité et sa pudeur.

## **EVALUATION:**

Nous évaluons nos pratiques afin de nous améliorer.

**Nous prenons** en compte les remarques des Usagers et nous recherchons des actions pour améliorer nos pratiques.